

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 15 mars 2022

L'Alliance du commerce et Procos saluent la modification de l'indexation des Loyers commerciaux, une première étape vers un plan « Commerce » dès le début du prochain quinquennat.

L'Alliance du commerce et Procos se félicitent que la composition de l'Indice des Loyers Commerciaux ait été modifiée ce jour par décret du Gouvernement.

Ils saluent l'engagement, aux côtés du commerce, des Ministres Bruno Le Maire et Jean-Baptiste Lemoyne et de leurs équipes permettant d'aboutir à une solution qui, si elle ne résout pas toutes les difficultés, va limiter l'augmentation automatique des loyers des commerçants dans les prochaines années.

L'Alliance du Commerce et Procos regrettent malgré tout, que lors des discussions préalables, **les représentants des bailleurs aient refusé tout accord permettant de réduire le niveau d'indexation des loyers dès le début de l'année 2022**, alors que la situation économique des commerçants continue d'être très dégradée du fait de la baisse de la consommation des ménages. Les deux organisations regrettent également que, malgré un fort engagement de l'Etat, les discussions n'aient pas abouti non plus sur la mensualisation des loyers et la diminution des dépôts de garantie.

Ces mesures auraient contribué à **alléger la trésorerie des commerçants** leur permettant **d'accélérer leurs investissements indispensables et urgents de transformation digitale et écologique**.

Cette décision politique concernant l'Indice des Loyers Commerciaux est le résultat **d'une prise de conscience intervenue lors des Assises du commerce**. Ces échanges ont permis de faire émerger la nécessité de mettre en œuvre un plan d'action ambitieux pour que le commerce puisse affronter les défis nombreux auxquels ses acteurs sont confrontés.

Le calendrier politique n'a pas permis de tirer toutes les conséquences des diagnostics partagés et propositions émises lors de ces Assises. **Les organisations en appellent donc maintenant à tous les candidat(e)s à l'élection présidentielle pour qu'une seconde phase soit mise en place dès le début du quinquennat. Elle devra aboutir à la mise en place d'un « plan Commerce 2030 » accompagné de mesures concrètes.**

La **problématique des loyers est apparue comme l'un des axes prioritaires de travail**. La recherche d'un nouvel équilibre entre bailleurs et commerçants qui permette d'adapter les coûts locatifs à la réalité économique du commerce omnicanal est l'une des conditions de réussite d'un plan Commerce efficace.

Pour contribuer au succès de ce plan, l'Alliance du commerce et Procos ont publié en février dernier un **livre blanc** à destination des candidat(e)s à l'élection présidentielle autour de **22 propositions** pour transformer le commerce.

« Nous nous félicitons de la modification de l'indexation automatique des loyers commerciaux. C'est une première étape importante après la réunion des Assises du Commerce ! Le Gouvernement prend conscience que le Commerce est un secteur stratégique qui doit être accompagné et soutenu au même titre que le secteur industriel » souligne Emmanuel Le Roch, Délégué général de Procos.

« Nous comptons maintenant sur le ou la prochain(e) Président(e) de la République pour mettre en place un véritable plan d'action en faveur du Commerce afin de conforter son rôle majeur dans l'emploi local, l'animation des territoires et la vie quotidienne des français » souligne Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

Téléchargez le livre blanc pour l'élection présidentielle 2022 de l'Alliance du Commerce et de Procos « 22 propositions pour transformer le commerce » sur le site de [l'Alliance du Commerce](#) et de [Procos](#).

A propos de l'Alliance du Commerce

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV), la Fédération des enseignes de l'habillement (FEH) et la Fédération des enseignes de la chaussure (FEC). Elle représente 27 000 magasins et 180 000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne. Pour en savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>

A propos du Procos

310 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 100 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce et de sa présence dans les territoires. En savoir plus : <https://www.procos.org/>

CONTACTS PRESSE :

Agence Patricia Goldman

Lucie Daudigny – ldaudigny@patricia-goldman.com – 06 77 20 71 11

Valentine Fabry – vfabry@patricia-goldman.com – 06 80 13 51 75